

Commission d'Organisation des Compétitions

0906000.coc@handball-france.eu

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CATEGORIE MOINS DE 12 ANS FEMININ

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS

Les engagements se font auprès du comité gestionnaire de la compétition.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS :

Se référer au tableau des catégories d'âge de l'annuaire sportif de la Ligue de la saison concernée. La mixité est autorisée.

ARTICLE 3 : CONCLUSION DE RENCONTRE :

Les conclusions de match doivent être enregistrées 10 jours avant la date prévue par le club hôte sauf sur première journée.

ARTICLE 4 HORAIRES :

Samedi de 14h00 à 17h00, Dimanche de 09h30 à 12h00, Dimanche de 14h00 à 16h00.

La compétition est organisée sous forme de plateaux. Ils peuvent se dérouler le mercredi après midi ou le samedi matin avec l'accord des équipes invitées. Dans le cas où un club ne peut accueillir le plateau, celui-ci peut être organisé par l'un des clubs invités ou reporté à une date ultérieure sous la coordination de la CTOC.

ARTICLE 5 : FEUILLE DE MATCH :

Le club hôte du tournoi est tenu désormais de gérer toutes les rencontres ayant lieu dans son gymnase.

En conséquence, il faut procéder à la démarche convenue, à savoir :

-La veille du tournoi à partir de 21h00, le club hôte doit télécharger par le biais de Gest Hand les données pour le tournoi.

Le jour du tournoi, la présence d'un tuteur Jeunes Arbitres reconnu est OBLIGATOIRE et IMPERATIVE. Ce dernier dûment licencié devra se noter dans la case « Tuteur Table » et veiller à ce que les FDME soient correctement remplies.

Le club organisateur doit envoyer toutes les feuilles de match électroniques par téléchargement via le logiciel de feuille de match électronique avant le lundi midi.

A titre exceptionnel des feuilles de match papier pourront être utilisées, elles devront parvenir par courrier ou par mail ou par fax, au comité gestionnaire de la compétition au plus tard 48H après le tournoi.

ARTICLE 6 : ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré par les J.A. (-14 ans en priorité) du club organisateur. En cas d'impossibilité, les éducateurs présents détermineront des jeunes arbitres qui officieront sous tutelle de l'un d'eux. Une personne licenciée « Dirigeant » ne peut officier en tant qu'arbitre quelle que soit la catégorie.

ARTICLE 7 : REGLEMENT ADAPTE

NOMBRE DE JOUEUSES : 5 + 1 GB

BALLON : Taille 0. TME : 1 temps mort par équipe et par période.

DUREE DE JEU: 2X12' et 5 minutes de mi-temps

ENGAGEMENT SUR BUT :

1ère Période : du gardien (point des 4 m), les adversaires en dehors des 9 m. GB, après engagement, doit prendre part au jeu d'attaque. Un seul dribble permis. La joueuse qui tire et ne marque pas ou perd la balle DOIT prendre la place de la GB. Si joueuse ne va pas GB, l'équipe adverse a 3 possibilités : 1) tir et But. 2) Tir mais pas But donc 7M. 3) Perte de balle, le jeu continue.

2ème Période : Du centre, les adversaires en dehors de leurs 9M. GB situé en dehors de sa zone. Prend part au jeu pour récupérer la balle **uniquement**. Défense Fille à Fille.

Exclusion : 1'

FORME DE JEU: Jeu sur grand terrain.

...1/2...

Commission d'Organisation des Compétitions

0906000.coc@handball-france.eu

...2/2...

CONTRAINTE DEFENSIVE :

Pas de défense aplatie à 6 mètres. Récupération immédiate du ballon perdu (chercher à récupérer le ballon). Contrôle possible.

INTERPRETATION :

Défensivement

1. Récupérer la balle en coordonnant collectivement les actions Harceler Dissuader Intercepter
2. Protéger l'accès à la cible en arrêtant la progression du Porteur de Balle (en dribble ou non) Excentrer Neutraliser auxquels sont associés des contacts défensifs réglementés déclinés pour trois situations repérables.

Situation 1 Face au PB en dribble

Intention = Chercher à reprendre la balle dans la phase aérienne du rebond. Contact autorisé ne créant pas de déséquilibre

Situation 2 Face au PB arrêté après avoir dribblé

Intention = Chercher à gêner la vision du PB et sa transmission. Pas de contact. Harcèlement bras hauts sans encercler le PB. Rafûtage interdit.

Situation 3 Face au PB en mouvement sans dribbler

Intention = Protéger le but. Interdire l'accès à la cible. Chercher à contrôler le PB en le touchant DE FACE Les 2 bras décalés et agissant sur le bras sans le contraindre et sur la hanche pour limiter la progression vers la cible. Utiliser les jambes pour garder le contrôle du PB DE FACE.

Ces modalités suscitent une surveillance particulière sur les joueuses qui transgressent, involontairement par maladresse le plus souvent. Ainsi une intervention de la part des responsables d'équipe est nécessaire pour expliquer.

Une intervention de la part des arbitres est nécessaire pour sanctionner.

Une intervention de la part des tuteurs d'arbitres est nécessaire pour protéger.

Il est retenu une exclusion d'1 minute lors de transgressions défensives ci-dessous :

Ceinturer, Pousser, Retenir, Créer un déséquilibre lors de la Neutralisation, Agir dans le dos du Porteur de Balle, Agir sur l'avant-bras tenant le ballon, Agir sur le ballon tenu.

VOIR PDF JOINT POUR CEINTURAGE

Pour tous renseignements techniques vous pouvez joindre :

Sébastien GARDILLOU : 06 80 96 06 64

Colette RUCKEBUSH : 0613167508

Murielle BAILET : 0615381932